

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48 - 1

Séance du 21 MARS 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

M. ATZENHOFFER, Mme HITTLER, M. WINLING, M. FROEHLICH, M. GOERICH-MULLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER, M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG, M. TREIBER, Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. MEYER-KUHN, BABILON, (excusés) ; MM. STEINER, HELMER E., HERRLE.

DEL. N° 051/2005conseil

**OBJET : HOTEL D'ENTREPRISES DE LA SAUER
FIXATION DES TARIFS DE LOCATION**

- *VU les compétences de la communauté de communes,*
- *VU la délibération n° 083/2003 du conseil communautaire du 1er septembre 2003 « projet de construction d'un hôtel d'entreprises »,*
- *VU la délibération n° 103/2003 du conseil communautaire du 13 octobre 2003 « Parc économique de la Sauer : création d'un budget annexe « bâtiments d'activités » soumis à TVA »,*
- *VU la délibération n° 114/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 « Parc économique de la Sauer : choix du maître d'œuvre pour la construction de l'hôtel d'entreprises »,*
- *VU la délibération n° 001/2004 du conseil communautaire du 19 janvier 2004 « Hôtel d'entreprises de la Sauer : délégation au bureau pour l'approbation de l'APD et PRO »,*
- *VU la délibération n° 004/2004 du bureau du conseil communautaire du 15 mars 2004 « Parc économique de la Sauer : approbation de l'APD (hôtel d'entreprises) »,*
- *VU la délibération n° 005/2004 du bureau du conseil communautaire du 15 mars 2004 « Parc économique de la Sauer : marché de maîtrise d'œuvre (hôtel d'entreprises) : avenant, modification de l'enveloppe du programme »,*
- *VU la délibération n° 047/2004 du conseil communautaire du 21 juin 2004 « autorisation de signature de demande de permis de construire »,*
- *VU le marché de maîtrise d'œuvre n° 2004/01 du 19 janvier 2004 pour la construction de l'hôtel d'entreprises au parc économique de la Sauer,*
- *VU l'attribution des marchés de travaux pour la construction de l'hôtel d'entreprises au parc économique de la Sauer,*
- *CONSIDERANT l'avancement desdits travaux,*
- *VU la délibération n° 050/2005 du conseil communautaire du 21 mars 2005 donnant délégation au président pour la signature des conventions d'occupation précaire des locaux de l'hôtel d'entreprises de la Sauer,*
- *VU l'avis du bureau en date du 7 mars 2005,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs mensuels d'occupation des locaux de l'hôtel d'entreprises comme suit (le bureau 5 étant le bureau indépendant) :

atelier 1	1 125 € HT	bureau 1	270 € HT
atelier 2	985 € HT	bureau 2	230 € HT
atelier 3	985 € HT	bureau 3	230 € HT
atelier 4	1 125 € HT	bureau 4	270 € HT
		bureau 5	285 € HT

- décide de fixer le montant de l'avance sur charges (comprenant les consommables des parties communes, le nettoyage et l'entretien des parties communes et du bâtiment) comme suit, sachant que les charges réelles seront dues, sur la base d'un décompte annuel effectué au cours de 1^{er} trimestre de l'année suivante :

atelier 1	95 € HT	bureau 1	11 € HT
atelier 2	85 € HT	bureau 2	10 € HT
atelier 3	85 € HT	bureau 3	10 € HT
atelier 4	95 € HT	bureau 4	11 € HT
		bureau 5	12 € HT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 31 mars 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'B' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.